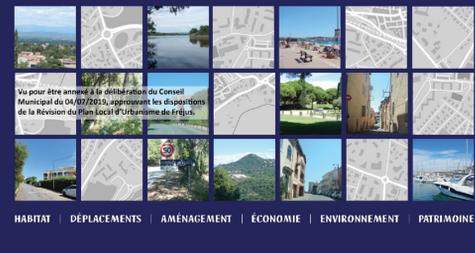




PLU Plan Local d'Urbanisme
DE LA VILLE DE FREJUS
 2.2 - Plan de gabarit / G2 1er - PORT FREJUS



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 04/07/2019, approuvant les dispositions de la Révision du Plan Local d'Urbanisme de Fréjus.

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT | ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

plan édité le 19 juin 2019



- UA** Délimitation de la zone et sa dénomination
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacements réservés pour voirie et infrastructures
 - Marges de recul - limite d'implantation
 - Alignements obligatoires
 - Zone d'implantation des constructions précaires et amovibles des commerces
 - Coeur d'îlots
 - Hauteur N.G.F.
 - Dimensions de la zone d'implantation (en m)
 - Alignement des commerces
 - Marges de recul plantées
 - Numéro de lot (Port Fréjus nord)
 - Emprise gabaritaire des implantations commerciales (Port Fréjus)
- Hauteurs maximale à l'égout des couvertures *:**
- R+4 (16,5 mètres)
 - R+3/R+4 (13,5 mètres (et 16,5 mètres sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
 - R+3 (13,5 mètres)
 - R+2 (10,5 mètres)
 - R+1 (7,5 mètres)
 - 1,5 mètres (garde-corps ou clôture non compris)
- * mesurée à partir du niveau fini moyen du trottoir adjacent au lot

